

DEPARTEMENT TECHNIQUE

La section Foot Animation se réunit tous les Mardis de 14h00 à 19h00
Tél. direct : 04.94.08.60.46

Réunion du Mardi 27 Août 2019 P.V. n° 5

Président : M. Guy BOURICHA

Secrétaire : M. Gérard VAILLANT

Présents : MMes Ludivine REGNIER (CTD DAP) –VERLAQUE Aline – M. Joseph BRAU

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

PLANNINGS 2019 / 2020

Les plannings des championnats U13/U12/U11/U10 et des plateaux Débutants sont consultables sur le site du District du Var rubrique COMPETITIONS > PLANNINGS 2019/2020 ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/plannings/>

INFORMATIONS

F.F.F. TOUR 2019 – District du Var - BEACH SOCCER U11 / U13 / U15

Merci à tout l'encadrement du District du Var et aux 2 stagiaires de La Ligue Méditerranée ERGOUG Sarah (BEF Apprentissage) et PAUCHARD Mathieu (BMF Apprentissage).

SITE : LA LONDE LES MAURES – Plage du Miramar

Lundi 19 Août 2019 : U11 - 8 Equipes présentes (CARNOULES 2 équipes) et U13 - 8 Equipes présentes (BANDOL remplacé par CARNOULES 2)

Mardi 20 Août 2019 : U15 présence des 4 Equipes engagées + 2 Equipes formées sur place.

Pour ces 2 journées, Merci à tous les acteurs joueurs et encadrement qui ont fait preuve d'un très bon comportement.

SITE : BORMES LES MIMOSAS – Plage de La Favière

Jeudi 22 Août 2019 : Très bon comportement des Equipes (Joueurs et Encadrement) avec une mention spéciale aux responsables des équipes du REVEST FC : MARJORIE et ADELINE.

Vendredi 23 Août 2019 : Cette journée réservée à la catégorie U15 n'a pu se dérouler comme prévue en raison de l'absence des équipes ce que nous regrettons vivement. Malgré cette déficience d'autres rencontres se sont déroulées notamment grâce à la présence du Centre Aéré de BORMES les Mimosas. Pour les féminines seule l'équipe de HYERES ASPTT s'est déplacée et BRAVO à elles.

RENTREE DU FOOT 2019 / 2020

U11-U10, U8-U9 et U6-U7 - SITES

• U11/U10 – SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019 :

CLUBS ORGANISATEURS :

MAR VIVO AS : Stade Sébastien SQUILACCI – Avenue Henri Guillaume – 83500 LA SEYNE SUR MER

LA LONDE SO : STADE GUILLAUMONT – Le Petit Bois – Ch. du Stade - 83250 LA LONDE

VIDAUBAN FC : Stade Edouard BERNARD – Quartier Coua de can – 83550 VIDAUBAN

CAMPS ELAN SP. : Stade M T Plantevin – Route de Toulon – 83170 CAMPS LA SOURCE

SAINT MANDRIER US : Stade Gilbert LANERIERE – Avenue Charles De Gaulle – 83430 SAINT MANDRIER

LES ARCS AS : Stade Gilles Rouvier – Qt Notre Dame – 83460 LES ARCS

SAINTE MAXIME AS : Stade Gilles David – Quartier des Ribes – 83120 SAINTE MAXIME

LE REVEST FC : Stade Municipal de la Colline – Route de Signes – 83200 LE REVEST

• U8/U9 – SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019 :

CLUBS ORGANISATEURS :

HYERES ASPTT : Stade Jean Berteau – L'Ayguade - Boulevard du Front de Mer – 83400 HYERES

ST MAXIMIN O. : Stade Guy Daumas – Rue de l'Enclos – 83470 SAINT MAXIMIN

TOULON USAM : Stade des Routes – Rue des Glycines – 83000 TOULON

CANNET DES MAURES CA : Stade Municipal Le Recous – 83440 LE CANNET DES MAURES

LE LAVANDOU SO : Stade Municipal – Avenue Vincent Auriol – 83980 LE LAVANDOU

COGOLIN SP. C. : Stade GALFARD – Rue du Stade – 83310 COGOLIN

• U6/U7 – SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019 :

CLUBS ORGANISATEURS :

POURRIERES FC : Complexe Patrick Blondeau – Quartier Pauquier – 83910 POURRIERES

TOULON USAM : Stade des Routes – Rue des Glycines – 83000 TOULON

ST TRANS : Stade Municipal – RN 555 – 83720 TRANS EN PROVENCE

RC LA BAIE : Stade M L Raymond – Route du Brost – 83420 LA CROIX VALMER

LE LAVANDOU SO : Stade Municipal – Avenue Vincent Auriol – 83980 LE LAVANDOU

PARTICIPATION OBLIGATOIRE :

La répartition des équipes, effectuée par le District du Var, sera envoyée par courriel aux Clubs dès réception des engagements.

LES MODALITES DE L'ORGANISATION ET LES BESOINS SPECIFIQUES VOUS SERONS COMMUNIQUEES ULTERIEUREMENT. NEANMOINS IL VOUS APPARTIENT DE RESERVER DES A PRESENT UNE SONO AUPRES DES SERVICES COMPETENTS.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Ludivine REGNIER au 06 08 28 92 25 ou Guy BOURICHA au 06 71 58 42 72.

Merci d'avance.

RAPPEL

INFORMATION IMPORTANTE

Amendes financières pour absence non excusée aux manifestations du Département Technique

Les équipes absentes non excusées seront pénalisées d'une amende financière pour les manifestations ci-dessous :

- Plateaux Débutants U9/U8/U7/U6 : **50 euros**
- Journées d'accueil U9/U8/U7/U6 et U11/U10 : **50 euros**
- Journées Départementale et Nationale, FESTIVAL FOOT U13 et Henri LAGGIARD (U11) : **50 euros**

Amendes financières pour dossier incomplet aux manifestations du Département Technique

Pour le club organisateur qui n'envoie pas l'ensemble des feuilles de matchs : **20 euros**

NOTA : Vérifier que ces feuilles soient correctement remplies (Nom du Club, Nom des Joueurs et Educateurs ainsi que les N° de Licences.

SAISON 2019 / 2020

COMPOSITION DES POULES PAR NIVEAUX

U13

Gaby ROBERT

10 / 10 EQUIPES :

RACING FC TOULON 1 – EFC FREJUS ST RAPHAEL 1 - GARDIA CLUB 1 - SC TOULON 1 - LA VALETTE UA 1 – RC LA BAIE 1 – AS BRIGNOLES 1 - SAINTE MAXIME AS 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 - LA SEYNE FC 1

EXCELLENCE

POULE A : 9/10

RACING FC TOULON 2 – SIX FOURS LE BRUSC 1 – BANDOL US 1 - SAINT CYR AS 1 - SAINT MANDRIER US 1 – TOULON USAM 1 – SC TOULON 2 - MAR VIVO AS 1 – LA CADIERES US 1

POULE B : 10/10

HYERES FC 1 – CARQUEIRANNE LA CRAU 2 - CUERS PIERREFEU 1 - GARDIA CLUB 2 – ENT LA LONDE BORMES 1 – LE PRADET US 1 – SOLLIES FARLEDE 1 - LE REVEST FC 1 - ASPI GIENS 1 - LA VALETTE UA 2

POULE C : 9/10

CAMPS ELAN S 1 - EFC FREJUS ST RAPHAEL 2 - LE MUY FC 1 – SAINT MAXIMIN O 1 – LORGUES ES 1 - DRAGUIGNAN SC 1 – PAYS DE FAYENCE FC 1 – SC TOURVES 1 – CA ROQUEBRUNE 1

U12

EXCELLENCE

POULE A : 9/10

RACING FC TOULON 1 – T MOURILLON JS 1 – TOULON USAM 1 – SAINT CYR AS 1 – SAINT MANDRIER US 1 – BEUCAIRE AS 1 – TOULON HÔPITAL PTT TOULON 1 – LA SEYNE FC 1 – MAR VIVO AS 1

POULE B : 8/10

RACING FC TOULON 2 - EFC FREJUS ST RAPHAEL 1 – LA VALETTE UA 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 1 – GARDIA CLUB 1 – CUERS PIERREFEU 1 – HYERES FC 1 – SC DRAGUIGNAN 1

POULE C : 9/10

LE CANNET DES MAURES 1 – SC DRAGUIGNAN SC 2 – FLAYOSC AC 1 – LORGUES ES 1 - SAINT MAXIMIN O 1 – PAYS DE FAYENCE FC 1 – RC LA BAIE 1 – SAINTE MAXIME AS 1 - EFC FREJUS ST RAPHAEL 2

U11

EXCELLENCE

POULE A : 10/10

GARDIA CLUB 1 – INSTITUT M20 1 – MAR VIVO AS 1 - RACING FC TOULON 1 – SC TOULON 1 – SAINT MANDRIER US 1 – TOULON USAM 1 – LE PRADET US 1 – LA LONDE BORMES 1 – HYERES FC 1

POULE B : 10/10

EFC FREJUS ST RAPHAEL 1 – GARDIA CLUB 2 – VIDAUBAN FC 1 – TARADEAU O 1 - RACING FC TOULON 2 – SC TOULON 2 – SOLLIES FARLEDE 1 – SAINT MAXIMIN O 1 – US VAL D'ISSELE 1 – BRIGNOLES AS 1

POULE C : 10/10

CA ROQUEBRUNE 1 – COGOLIN SC 1 – DRAGUIGNAN SC 1 - EFC FREJUS ST RAPHAEL 2 – LE MUY FC 1 – LORGUES ES 1 - PAYS DE FAYENCE FC 1 – PUGET SUR ARGENS FC 1 - RC LA BAIE 1 – SAINTE MAXIME AS 1

*Prochaine réunion
Mardi 03 Septembre 2019*

Le Président : Guy BOURICHA
Le Secrétaire : Gérard VAILLANT